

BOURSES MUNICIPALES

aide aux sportifs de haut niveau

2021/2022

Ce dossier complet, rempli lisiblement et signé doit être retourné au **service Education**, impérativement en main propre, avant le **29 octobre 2021**.

Un récépissé portant le numéro de votre dossier doit vous être délivré. Il sera exigé pour toute réclamation. TOUT DOSSIER INCOMPLET OU NON RENSEIGNE OBLIGATOIREMENT NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

CANDIDAT

Mme / Melle/ M.* NOM : PRENOM :

Adresse du candidat :

Adresse Mail (**OBLIGATOIRE**) :@.....

N° tél fixe : N° portable : N° tél parents

Date et lieu de Naissance : / / à Age :

Situation familiale (célibataire, marié, union libre...) :

Adresse du responsable légal (si différente du candidat) :

* Rayez les mentions inutiles (A RENSEIGNER OBLIGATOIREMENT)

ANNEE 2021/2022

1) Niveau scolaire et école :

.....

2) Association(s) sportive(s) auprès de laquelle le demandeur est adhérent :

.....

3) Activité(s) sportive(s) suivie(s) :

.....

4) Rencontre(s) sportive(s) programmée(s) :

.....

Cadre réservé à la Collectivité

DOSSIER : complet incomplet

Montant de la bourse : €

Observation :

Rencontres sportives et classements de l'année 2020/2021 :

.....

.....

.....

Observations et motivations du demandeur à porter à la connaissance de la collectivité (**OBLIGATOIRE**) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 06/01/1978, les personnes physiques sont informées qu'elles disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant. Celui-ci peut s'exercer sur simple demande auprès de l'administration communale.

DATE / /

SIGNATURE du demandeur ou des représentants légaux
attestant avoir pris connaissance des conditions d'attribution :

.....

DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT :

transmis

- ❖ Un relevé d'identité bancaire de l'étudiant.
- ❖ Photocopie de la **taxe d'habitation 2021** de la domiciliation à Romilly (tout locataire ou propriétaire est redevable de cette taxe) **à défaut la dernière quittance de loyer, une facture EDF ou d'eau de moins de deux mois,**
- ❖ Justificatif des épreuves sportives ayant fait l'objet d'un classement remarquable au niveau national

REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES BOURSES MUNICIPALES aux sportifs de haut niveau :

L'aide est attribuée en fonction de résultats sportifs remarquables (trois premières places au niveau national) et pouvant justifier d'un domicile à Romilly-sur-Seine.

Période de traitement des dossiers et de versement de l'aide :

Les dossiers sont téléchargeables sur le site de la ville et disponible à la mairie du 1er septembre et jusqu'au au 31 octobre pour être étudiés courant novembre.

La bourse une fois attribuée, est versée en une fois fin décembre, début janvier de l'année scolaire concernée.

Documents à fournir :

Pour qu'un dossier soit recevable il devra être complété soigneusement et remis en main propre avec les pièces suivantes :

- Photocopie de la taxe d'habitation de la domiciliation à Romilly-sur-Seine, à défaut la dernière quittance de loyer, ou facture EDF datée de moins de 2 mois.
- Un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne du demandeur
- Justificatif des épreuves sportives ayant fait l'objet d'un classement remarquable au niveau national.

La domiciliation :

Le demandeur (et/ou ses parents) devra pouvoir justifier d'une domiciliation à Romilly-sur-Seine depuis au moins 2 ans à la date dépôt du dossier.